INOCAP

MODE D'EMPLOI

Comment souscrire à **Innovation Industrielle** et **INOCAP FIP 11.4**

1/ ÉTAT CIVIL
Renseignez l'intégralité des informations demandées dans le bulletin de souscription, en écrivant lisiblement.

2/ SOUSCRIPTION
Recalculez à plusieurs reprises le montant de votre souscription :
Nombre entier de parts multiplié par Valeur d'une part (droits d'entrée inclus)
Veillez à ne pas arrondir la somme.

3/ PAIEMENT
Avant de remplir votre chèque, vérifiez la concordance :
– du montant en chiffres et du montant en lettres.
– de l'ordre : « Société Générale / Innovation Industrielle » ou « Société Générale / INOCAP FIP 11.4 »

4/ RÉCÉPISSÉ
Dans l'hypothèse où vous auriez été démarché, respectez le délai de réflexion :
après avoir rempli et daté le récépissé, attendez 3 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater le bulletin de souscription ainsi que votre chèque.

5/ SIGNATURE
Signez votre bulletin de souscription – ainsi que le récépissé – en apposant la mention « Lu et approuvé » sur le bulletin.

6/ QUESTIONNAIRE
Au dos de cette feuille, renseignez l'intégralité des informations demandées (sans quoi la souscription ne pourra être validée) et joignez ce document à votre dossier.

7/ IDENTITÉ
Joignez une photocopie de votre **pièce d'identité**.

8/ ENVOI
Adressez :

- trois exemplaires du bulletin
- le questionnaire
- votre chèque
- le cas échéant, un RIB de compte titres
- une copie de pièce d'identité

› à votre conseiller, ou à défaut, directement à :

INOCAP
Souscriptions
40, rue la Boëtie
75008 PARIS

ATTENTION : conservez l'exemplaire 4 du bulletin de souscription et du récépissé

Calculez votre souscription optimale via notre simulateur ISF sur
www.inocap.fr